

Documentaire sur les zones humides en Tarn et Garonne

Après deux années consacrées à la définition du projet et à sa mise en oeuvre avec l'aide de l'Association La Trame et des deux réalisateurs Isabelle DARIO et Boris CLARET, le documentaire sur les zones humides en Tarn et Garonne et ses nombreux suppléments sont enfin disponibles et visionnables à partir du site internet du Conseil Départemental de Tarn et Garonne.

Le documentaire présente en 36 minutes les différents visages des zones humides de notre département, leurs nombreux rôles et fonctions et les usages qui y perdurent. A travers une galerie de portraits, on découvre des acteurs engagés dans la connaissance, la protection, la gestion et la restauration de ces milieux rares et menacés. On y voit également de nombreuses initiatives issues du monde associatif, agricole ou bien encore institutionnel pour valoriser tout en les préservant, ces espaces disséminés partout dans nos territoires, tant ruraux qu'urbains, agricoles que forestiers afin de nous réconcilier avec eux et en retirer les nombreux bénéfices qu'ils apportent à notre société.

Suite à la présentation en avant première le Vendredi 30 juin 2017 à l'Espace des Augustins (Montauban) de la version longue « Zones Humides, un présent retrouvé » devant un parterre d'élus, représentants des services de l'Etat et des partenaires impliqués dans cette aventure, des séances publiques seront proposées au cours de l'année 2018 dans les salles du Tarn et Garonne ainsi qu'à Toulouse.

Cette version étant proposée auprès de divers festivals et chaînes télévisées, elle ne sera mise en ligne sur le site internet du Conseil Départemental 82 qu'en 2019.

Par ailleurs, le SATESE prendra contact prochainement avec les Communautés de Communes tarn et garonnaises afin de leur proposer une projection à destination des élus dans le but de les sensibiliser à cette problématique, ses incidences au niveau de l'aménagement du territoire et ainsi amorcer une discussion constructive sur le rôle et la nécessaire prise en compte des zones humides dans les politiques locales.

Collection « Zones Humides en Tarn et Garonne » visionnable sur le site du Conseil Départemental:
<http://www.ledepartement.fr/notre-avenir/la-qualite-de-vie/protection-de-lenvironnement/inventaire-departemental-des-zones-humides.html>



Contact: Pascal COUGOULE - SATESE82
Tél : 06 11 91 76 28

Credit photos: Pascal COUGOULE.

Edito

N°5
Décembre
2017

Cette année 2017 est une année charnière pour la prise en compte des zones humides dans la gestion de la ressource en eau.

Les services de l'Etat, les maîtres d'ouvrage publics, mais aussi les pétitionnaires privés les intègrent de plus en plus dans leurs réflexions préalables au lancement de travaux d'aménagement hydraulique ou d'infrastructures (routières, industrielles...).

Les services techniques des collectivités ainsi que les techniciens de rivière se retrouvent alors sollicités afin d'apporter leur expertise et ainsi éviter, réduire, voire compenser les atteintes portées à ces milieux fragiles et pourtant essentiels.

La tâche reste immense face aux pressions toujours plus fortes sur nos territoires soumis au développement urbain, à l'installation de grandes infrastructures et à l'intensification des pratiques agricoles, mais une évolution des pratiques est cependant perceptible. Il nous revient de l'accompagner, la renforcer et la généraliser.

Au programme...

- Restauration fonctionnelle de la prairie de Larrazet
- Zone humide de la Tuque: Retour sur 4 années de gestion
- Mise en ligne du documentaire sur les zones humides

Les brèves...

La Fédération Départementale des Chasseurs de Tarn et Garonne lance deux nouveaux programmes d'inventaire et de restauration de mares dans le Nord du Département (Bassins versant du Lemboulas, de la Barguelonne et des Séounes) ainsi que sur le bassin versant du Tescou.

L'hiver 2017/2018 sera consacré à l'inventaire participatif des mares au travers des sociétés locales de chasse (ACCA) et à l'analyse des résultats afin d'identifier les sites à restaurer en priorité. Les travaux de restauration feront l'objet de programmations annuelles.

Contact : CAUSSE Jean François - technique.fdc82@orange.fr

Dans le cadre de sa politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS), le Conseil Départemental de Tarn et Garonne (Direction de l'Environnement) vient de lancer deux études diagnostic sur les sites du lac du Tordre et du Gouyre afin d'évaluer leurs potentialités environnementales et proposer un plan de gestion.

Ces documents permettront d'envisager les actions de gestion / restauration à mener sur des espaces naturels présentant un grand intérêt écologique et accueillant différents usages qu'il convient mieux d'organiser.

La première phase de ces études, à savoir les inventaires « espèces/milieux » se dérouleront sur une année complète (2018).

Contact : COLLIE Jérôme - jerome.collie@ledepartement82.fr

Bulletin Tarn et Garonnais des Techniciens et Agents de Rivières.

Restauration fonctionnelle de la prairie de Larrazet (082SATESE1420)

La prairie humide de Larrazet, suite à son identification dans l'inventaire départemental des zones humides en 2012, fait l'objet d'un programme d'actions porté par le Syndicat Mixte du Bassin de la Gimone (SMBG) en accord avec la commune propriétaire du site.

Au printemps 2013, le syndicat procède à l'arasement du merlon de terre bordant la rive droite de la Gimone afin de restaurer l'inondabilité de la prairie riveraine. Cette première tranche de travaux prévoit également des plantations afin d'étoffer la ripisylve et le réseau de haies bordant les fossés de drainage de la prairie.

Suite à ces travaux, et afin de conforter le caractère humide du site, le SMBG avec l'appui technique du SATESE, décide de réaliser des travaux d'obturation du réseau de fossés de drainage responsables de l'assèchement partiel de cette parcelle de 2,2 ha.

Le projet est toutefois suspendu dans l'attente du plan de gestion dont la réalisation est confiée en 2014 au Conservatoire des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées (CENMP). Présenté aux différents partenaires en 2016, il propose de se limiter dans un premier temps à l'obturation d'un seul fossé afin d'en suivre l'évolution et envisager sa généralisation en cas de réussite (évolution vers des habitats naturel plus hygrophiles notamment).

Les leviers topographiques (SATESE / SMBG) permettent d'implanter précisément les aménagements prévus (rehausse du fossé-mère au moyen d'un seuil de fond, obturation d'un fossé de drainage, création d'une mare, reprofilage de berge, décapage d'une zone enfrichée afin de la reconnecter à la nappe alluviale). Ce travail préparatoire est également nécessaire au montage du dossier de déclaration des travaux au titre de la loi sur l'eau.

Le chantier est organisé par le SMBG en collaboration avec le SATESE sous la forme d'un chantier école ouvert à tous les techniciens et agents de rivière du département mais aussi de la fédération de pêche 82 et de l'ADASEA32.

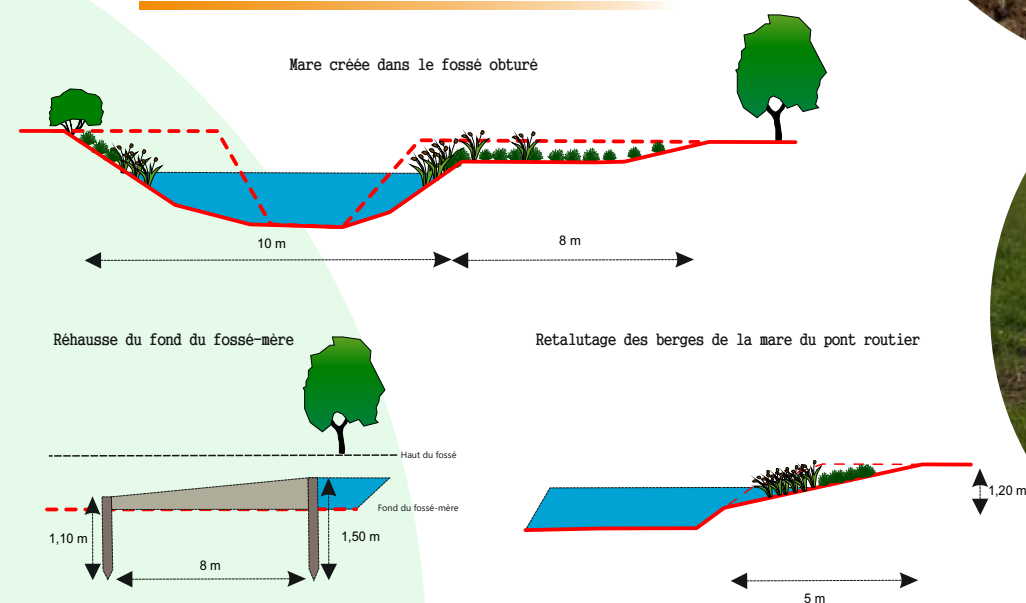
Une pelle mécanique réalise les travaux de terrassement tandis que les travaux d'abattage, de débroussaillage, de broyage, de plantation, d'élagage et de mise en oeuvre du seuil de fond sont réalisés par un personnel compétent et très motivé!

En fin de journée, le chantier est quasiment achevé... Ne reste à faire que quelques finitions qui seront réalisées la semaine suivante par les agents du SMBG...

Une belle réussite qui préfigure les futurs chantiers à mener dans le cadre du volet « Zones humides » des nouveaux PPG.

Contact : Christophe SABATIER - SMBG - Tél : 06.17.09.53.83

Schémas de principe des aménagements (2016)



Zone humide de la Tuque: Retour sur 4 années de gestion

3 ans après les travaux de restauration de ce site (Cf. bulletin n°2) de la vallée du Lembous, un bilan provisoire peut être dressé et permettre ainsi de tirer les premiers enseignements d'une opération innovante dans notre département.

2014 : Restaurée dans ses fonctionnalités hydrologiques suite à son acquisition par la commune de Cazes-Mondenard (*obturation de fossés de drainage, réhausse du fond des fossés conservés, creusement de mares*), cette zone humide fait désormais l'objet d'un entretien annuel défini par un plan de gestion quinquennal établi par le Conservatoire des Espaces Naturels Midi Pyrénées (CEN MP). Sa mise en oeuvre est prise en charge par de multiples partenaires (agriculteur local, équipe du SMB Lemboulas, équipe technique du CEN MP).

2015 : Un chantier école est organisé avec la participation du lycée « Cours Diderot » de Toulouse (31) afin de régénérer la mégaphorbiaie par une fauche manuelle et la mise en andin des rémanents. Cette action vise à lutter contre la fermeture du milieu et la colonisation de la parcelle par les ligneux (cornouiller sanguin, prunellier, saule roux). Par la suite, une fauche annuelle par tiers sera organisée limitant ainsi la dynamique de fermeture et permettant de conserver cet habitat naturel transitoire.

2016 : Poursuite de la fauche par tiers de la mégaphorbiaie. Un agriculteur installé à proximité de la zone humide réalise contre rémunération deux fauches annuelles de la prairie afin d'en restaurer la qualité fourragère et réduire la présence de la ronce et de la prêle géante. A terme, l'exploitant valorisera son travail par la production d'un foin de qualité pour son bétail.

2017 : Le plan de gestion est maintenant dans sa troisième année de mise en oeuvre. Des habitudes de travail se sont mises en place: Deux fauches annuelles de la prairie, fauche d'un tiers de la mégaphorbiaie à l'occasion d'une journée réunissant les équipes techniques du SMBG et du CEN MP... Peu à peu, le site de la Tuque s'inscrit dans le paysage de la vallée et recueille l'adhésion de la population quant aux objectifs poursuivis et les résultats obtenus...

Les premiers résultats: Observation du **cuivré des marais** (papillon inféodé aux zones humides à forte valeur patrimoniale), attestant d'une reproduction sur le site alors qu'il n'était pas observé les années précédentes. Observation de l'**agrimon de Mercure** (petite libellule à valeur patrimoniale) sur les fossés et mares du site. On peut également observer une belle population d'**orchis elata** qui se développe sur les bordures de la prairie et de la roselière. Ces indicateurs positifs couplés à une évolution favorable des habitats naturels sont un encouragement à poursuivre les efforts engagés.

Contact : Jérôme SCUDIER - SML - Tél : 06.79.67.77.28

Quelques espèces observées sur le site de la Tuque

